

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 6 mars 2019 portant nomination de membres
du conseil d'école de Télécom ParisTech**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom ParisTech, notamment son article 1-1 (3°),

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom ParisTech, en qualité de représentants de l'État, à compter du 6 mars 2019:

Au titre du ministre chargé de l'industrie

En tant que titulaire:

M. THÉRY (Vincent), ingénieur général des mines, au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en remplacement de M. CAQUOT (Emmanuel).

En tant que suppléante:

Mme CAMPANA (Mireille), ingénieur général des mines, au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, en remplacement de M. THÉRY (Vincent).

Article 2

Le directeur de Télécom ParisTech est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président
du conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*
LUC ROUSSEAU